

RAPPORT ANNUEL GENERAL D'ACTIVITES 2023

TOME 3 - ACTIVITES DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIONS EN JUSTICE

Au nom de notre intégrité, combattons la corruption !

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons



AUTORITE SUPERIEURE DE CONTROLE D'ETAT ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2023

TOME 3

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
LISTE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS/ACRONYMES	4
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES GRAPHIQUES	5
INTRODUCTION	6
CHAPITRE I : DOSSIERS EN COURS DEVANT LES JURIDICTIONS	7
I. DOSSIERS PENDANT DEVANT LES JURIDICTIONS PENALES.....	7
I.I Situation des dossiers correctionnels transmis en justice par l'ASCE-LC.....	8
II. SITUATION DES DOSSIERS DE PRESOMPTIONS DE FAUTES DE	26
GESTION TRANSMIS A LA COUR DES COMPTES	26
III. ETAT DE LA COLLABORATION AVEC LES ACTEURS DANS LE CADRE DU	29
SUIVI DES ACTIONS EN JUSTICE	29
III.1. Collaboration avec les acteurs étatiques.....	29
III.1.1 Renforcement de la collaboration avec les juridictions	29
III.1.2 Renforcement de la collaboration avec l'Agent Judiciaire de l'Etat (AJE)	30
III.2. Collaboration avec les acteurs de la société civile.....	30
CHAPITRE II : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE RAPPORTS DES CORPS DE CONTROLE DE L'ORDRE ADMINISTRATIF	31
I. RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS SUIVIES.....	31
II. SYNTHESE DES IRREGULARITES.....	56
CONCLUSION.....	76

LISTE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS/ACRONYMES

ARCOP	Autorité de Régulation de la Commande Publique
CNAMU	Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle
HCDS	Haut Conseil Du Dialogue Social
IGF	Inspection Générale des Finances
ITS	Inspection technique des services
MATDS	Ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et de la Sécurité
MEFP	Ministère de l'Economie des Finances et de la Prospective
MESRI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MFPTPS	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
PAASS-ME	Projet « Amélioration de l'Accès aux Soins de Santé pour la Mère et l'Enfant au Burkina Faso »
PCS-PAM	Projet Cantines Scolaires-Programme Alimentaire
PDIAP	Projet de Développement des Infrastructures Agricoles Post-récoltes
PEPU	Projet d'Electrification des zones Péri Urbaines
PMPSA	Projet de Modernisation du Pilotage et de Gestion du Secteur Agricole
PRéCA	Projet de Résilience et de Compétitivité Agricole
PRSS-ASN	Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaires pour l'Amélioration de la Santé et de la Nutrition
SOGEMAB	Société de Gestion de l'Equipement et de la Maintenance Biomédicale
SP/CPSA	Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif des dossiers transmis à la Justice par l'ASCE-LC de 2021-2023	8
Tableau 2 : Situation des dossiers jugés en 2023 par les Tribunaux de Grande Instance	10
Tableau 3 : Situation des dossiers jugés en 2023 par les Cours d'Appel	17
Tableau 4 : Classification des situations de corruption et infractions assimilées rencontrées dans les juridictions	23
Tableau 5 : Situation des dossiers de présomptions de fautes de gestion transmis à la Cour des Comptes	27
Tableau 6 : Récapitulatif des dossiers transmis à la Cour des Comptes par l'ASCE-LC de 2021-2023	28
Tableau 7 : Situation de la mise en oeuvre des recommandations issues des rapports des corps de contrôle	32
Tableau 8 : Situation des irrégularités susceptibles entraîner la mise en jeu de la responsabilité pécuniaire en 2023	57

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Récapitulatif des dossiers transmis à la Justice par l'ASCE-LC de 2021-2023	8
Graphique 2 : Classification des situations de corruption et infractions assimilées rencontrées dans les juridictions	24
Graphique 3 : Récapitulatif des dossiers transmis à la Cour des Comptes par l'ASCE-LC de 2021-2023	28
Graphique 4 : Situation de la mise en œuvre des recommandations issues des rapports des corps de contrôle en 2023	56
Graphique 5 : Situation de la responsabilité pécuniaire en 2023	75

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi organique n°082-2015/CNT du 24 Novembre 2015, l'ASCE-LC est chargée entre autres de :

- collecter, analyser et mettre à la disposition des autorités judiciaires chargées des poursuites, des informations relatives à la détection et à la répression des faits de corruption et d'infractions assimilées commis par toute personne publique ou privée ;
- veiller au recouvrement des sommes dues à l'Etat et à ses démembrements dans le cadre des procédures liées à la corruption et aux infractions assimilées ;
- formuler des recommandations et proposer des mesures visant à lutter contre la corruption et les infractions assimilées ;
- saisir la justice de toute violation commise par les services du secteur public ainsi que par leurs agents, des textes législatifs et réglementaires qui en régissent le fonctionnement administratif, financier et comptable ;
- saisir la justice de tous faits de corruption et d'infractions assimilées commis dans les secteurs public, privé et de la société civile.

A ce titre, l'ASCE-LC dans l'exécution des attributions susvisées, suit les actions en justice afin de rendre compte au contribuable des suites judiciaires des dossiers de corruption et infractions assimilées. Pour l'année 2023, ce suivi fait l'objet du chapitre 1 du présent rapport.

Par ailleurs, l'article 11 de la loi sus-citée ajoute que l'ASCE-LC est entre autres chargée de : «suivre la mise en œuvre des recommandations des corps de contrôle administratif interne ».

Ce faisant, elle incite les structures à réorienter leurs actions pour de meilleurs résultats. Cette activité fait l'objet du chapitre 2.

CHAPITRE I : DOSSIERS EN COURS DEVANT LES JURIDICTIONS

L'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) est chargée entre autres et ce conformément à l'article 9 de la loi organique 082-2015/CNT du 24 novembre 2015 de :

- saisir la justice de toute violation commise par les services du secteur public ainsi que par leurs agents, des textes législatifs et réglementaires qui en régissent le fonctionnement administratif, financier et comptable ;
- saisir la justice de tous faits de corruption et d'infractions assimilées commis dans les secteurs public, privé et de la société civile.

Cette disposition de la loi organique est complétée par l'article 24 du décret n°2021- 0755 /PRES/PM/MFPTPS du 14 juillet 2021 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption notamment :

- d'effectuer des visites périodiques dans des juridictions pour s'enquérir de l'évolution des dossiers transmis ;
- d'assurer la représentation de l'ASCE-LC en justice dans les cas de constitution de partie civile ou s'assurer de cette représentation.

L'application de ces dispositions a permis l'accomplissement des actes suivants :

- la transmission aux juridictions pénales des dossiers objets d'enquêtes préliminaires que l'ASCE-LC a réalisées et à la Cour des comptes, ceux comportant des fautes de gestion ;
- des suivis périodiques dans des juridictions pour la collecte des données sur l'évolution du traitement des dossiers transmis ;
- la représentation de l'ASCE-LC en justice par le biais de la constitution de partie civile ou la saisine de l'Agent judiciaire de l'Etat en vue d'assurer la défense des intérêts de l'Etat.

I. DOSSIERS PENDANT DEVANT LES JURIDICTIONS PENALES

Cette partie fait état des dossiers de corruption et d'infractions assimilées en cours devant les juridictions pénales

I.I Situation des dossiers correctionnels transmis en justice par l’ASCE-LC

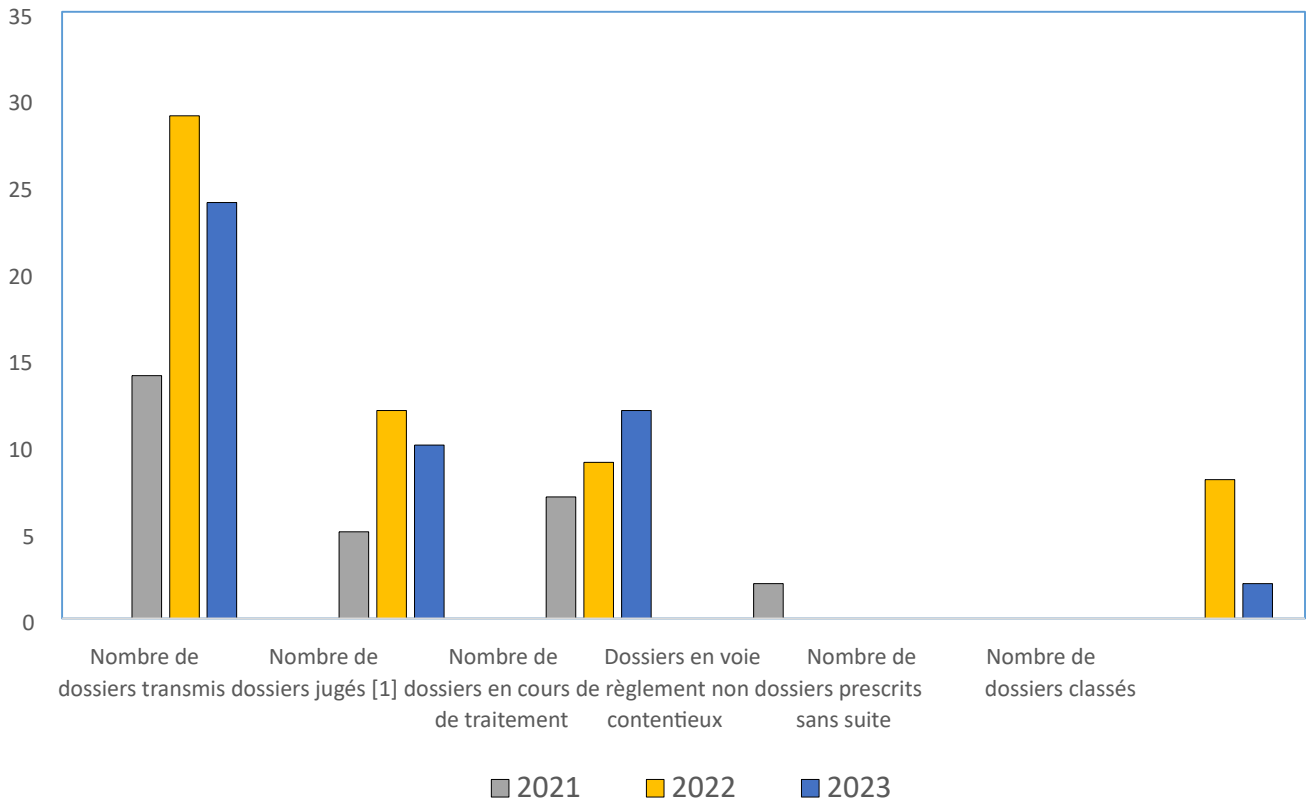
La situation rend compte des dossiers transmis en justice par l’ASCE-LC et relatifs aux faits de corruption ou d’infractions assimilées sur la période 2021-2023.

Tableau 1: Récapitulatif des dossiers transmis à la Justice par l'ASCE-LC de 2021-2023

Dossiers Années	Nombre de dossiers transmis	Nombre de dossiers jugés ¹	Nombre de dossiers en cours de traitement	Dossiers en voie de règlement non contentieux	Nombre de dossiers prescrits	Nombre de dossiers classés sans suite
2021	14	5	7	2	0	0
2022	29	12	09	0	0	8
2023	24	10	12	0	0	2
Total	67	28	27	2	0	10
%	100	41,29	40,29	2,98	0	14,93

Source : ASCE-LC

Graphique 1 : Récapitulatif des dossiers transmis à la Justice par l’ASCE-LC de 2021-2023



Il ressort du tableau ci-dessus que sur les 24 dossiers transmis en justice, 10 ont été jugés, 02 dossiers classés sans suite, et 12 suivent leur cours.

De 2021 à 2022, on observe une importante évolution à la hausse, du nombre de dossiers transmis à la justice qui sont passés de 14 à 29 soit un taux de progression de 107,14 %. Sur la même période, le nombre de décisions rendues a évolué dans le même sens de 5 à 12 décisions, soit un taux de 140%. Ces résultats confortent la dynamique consistant à dresser les affaires sous formes des procès-verbaux d'enquête préliminaire dans les différentes saisines de l'ASCE-LC (soit transmis du Procureur du Faso et dénonciation) aux fins de transmission à la justice pénale.

De 2022 à 2023, on observe une légère baisse du nombre de dossiers transmis en justice passant de 29 à 24, soit un taux de régression de 17,24%. Sur la même période, le nombre de décisions rendues est passé de 12 à 10 décisions, soit une baisse de 8,33%. Cette contre-performance s'expliquerait par la complexité des dossiers objets d'enquête préliminaire à l'image du dossier de l'ex ministre des transports et la jonction de plusieurs procédures par les tribunaux répressifs lors de la phase de jugement.

De 2021 à 2023, sur 67 dossiers transmis en justice, on observe une évolution en dents de scie soit une progression de 14 dossiers en 2021 à 29 dossiers en 2022 et une légère baisse en 2023 avec 24 dossiers. Cette tendance est conservée eu égard à la moyenne annuelle de dossiers transmis qui est de 23 dossiers.

Tableau 2 : Situation des dossiers jugés en 2023 par les Tribunaux de Grande Instance

N° ORDRE	LIBELLE DOSSIER (Structure concernée)	PERSONNE MISE EN CAUSE	NATURE DES FAITS INFRACTIONNELS	JURIDIC- TION DE SAISINE	Décisions rendues		OBSER- VATIONS
					Peine privative de liberté	Peines pécuniaires ferme	
1	Ministère des Transports et de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière (MTMUSR)	1- Ex Ministre en charge du Transport, 2- Ex DG de la SOPAFER-B, 3- DAF d'une entreprise pétrolière, 4- Administrateur Général entreprise pétrolière 5-Ex DAF 6-Agent DAF d'une entreprise pétrolière	-Détournement de biens publics, - enrichissement illi- cite, - blanchiment de capitaux, - financement occulte de parti politique, - complicité	TGI OUAGA I	Ex Ministre en charge du Trans- port : onze (11) ans dont sept (07) ans ferme ; Ex DG d'une société d'Etat : onze (11) ans dont cinq (05) ans fermes ; DAF d'une entreprise pétrolière : onze (11) ans dont deux (02) ans fermes ; Ex DAF-MTMUSR : Six (06) ans dont trois (03) ans fermes ; Agent d'une entre- prise pétrolière : une peine d'emprisonnement de quatre (04) ans assortis de sur- sis ;	1-Ex Ministre en charge du Transport : 3 375 858 462 FCFA ; 2-Ex DG d'une société d'Etat : 2 460 868 092 FCFA ; 3-DAF d'une entreprise pétrolière : 269 746 092 FCFA 4-Ex DAF-MTMUSR : 3 375 858 462 FCFA ; 5-Agent d'une entreprise pétrolière : 10 000 000 FCFA ; Dommage et intérêt : 1 125 286 154 FCFA.	Appel
TOTAL1						10 617 617 262	

N° ORDRE	LIBELLE DOSSIER (Structure concernée)	DU	PERSONNE MISE EN CAUSE	NATURE DES FAITS INFRACTIONNELS	JURIDIC- TION DE SAISINE	Décisions rendues		OBSER- VATIONS
						Peine privative de liberté	Peines pécuniaires ferme	
2	Affaire Ambassade du Burkina au Mali		1-Ex Ambassadeur du Burkina Faso au Mali, 2- Ex Ministre et député, 3- Ex Ministre de l'information, 4- Entrepreneur	- délit d'apparence, - trafic illicite de devises, - blanchiment de capitaux, - acceptation de cadeau	TGI OUAGA I			Dossier classé sans suite
3	Direction des Activités Sportives, Culturelles et des Loisirs de l'Education (DASCLE)		Agents publics de l'Etat	- abus de fonction, - enrichissement illicite,	TGI OUAGA I			Dossier jugé

N° ORDRE	LIBELLE DOSSIER (Structure concernée)	DU	PERSONNE MISE EN CAUSE	NATURE DES FAITS INFRACTIONNELS	JURIDIC- TION DE SAISINE	Décisions rendues		OBSER- VATIONS
						Peine privative de liberté	Peines pécuniaires ferme	
4	Affaire Mairie de Wolonkoto		1-Ex maire de la commune de Wolonkoto ; 2- Agent domanial ; 3- Commandant de gendarmerie ; 4- Ex conseiller ; 5-Gendarme à la retraite ; 6-Ex directeur de cabinet ; 7-Homme d'affaire ; 8-Agents public ;	Faux et usage de faux en écriture publique et privé, Complicité de faux en écriture publique et privé, Détournement de deniers publics Abus de fonction Blanchiment de capitaux	TGI BOBO	1-Ex maire de la commune de Wolonkoto : Soixante (60) mois dont vingt-quatre (24) mois fermes ; 2- Agent domanial : Soixante (60) mois dont vingt-quatre (24) mois fermes ; 3- Ex conseiller : Soixante (60) mois dont vingt-quatre (24) mois fermes ;	1-Ex maire de la commune de Wolonkoto : Une amende ferme de neuf millions deux cent cinquante-cinq mille (9.255.000) CFA 2- Agent domanial : Une amende ferme de quarante-trois millions cinq cent neuf mille (43.509.000) CFA ; 3- Ex conseiller : Une amende ferme de dix-huit millions cent cinquante mille (18.150.000) CFA ;	Appel

N° ORDRE	LIBELLE DOSSIER (Structure concernée)	PERSONNE MISE EN CAUSE	NATURE DES FAITS INFRACTIONNELS	JURIDIC- TION DE SAISINE	Décisions rendues		OBSER- VATIONS
					Peine privative de liberté	Peines pécuniaires ferme	
					4-Gendarme à la retraite : Soixante (60) mois dont vingt-quatre (24) mois fermes ; 5-Ex-directeur de cabinet : Soixante (60) mois dont vingt-quatre (24) mois fermes 6-Agents publics : Dix-huit (18) mois assortis du sursis ;	4-Gendarme à la retraite : Une amende ferme de deux millions (2.000.000) CFA ; 5-Ex directeur de cabinet : Une amende ferme de deux millions (2.000.000) CFA ; 6-Agents publics : Une amende ferme de huit millions (8.000.000) CFA ;	
TOTAL2						82 914 000	

N° ORDRE	LIBELLE DOSSIER (Structure concernée)	DU	PERSONNE MISE EN CAUSE	NATURE DES FAITS INFRACTIONNELS	JURIDIC- TION DE SAISINE	Décisions rendues		OBSER- VATIONS
						Peine privative de liberté	Peines pécuniaires ferme	
5	Affaire mairie de Banfora		1- Ex maire de la commune de Ban- fora, 2- Directeur de cabinet de l'ex maire de la commune de Ban- fora ; 3-Ingénieur génie civil, Agent à la mairie de Banfora ;	Stellionat, de corruption, de népotisme, d'abus de fonctions, d'enrichissement illicite, de donation de cadeaux indus, blanchiment de capitaux et de délit d'apparence	TGI BAN- FORA	Ex maire de la commune de Banfora : une peine d'emprisonnement douze (12) mois assorti du sursis Directeur de cabinet de l'ex maire de la commune de Banfora : une peine d'emprisonnement de douze (12) mois assortis du sursis ; Ingénieur génie civil, Agent à la mairie de Banfora : une peine d'emprisonnement douze (12) mois assorti du sursis ;	Ex maire de la commune de Banfora : une amende de dix millions (10 000 000) FCFA, Directeur de cabinet de l'ex maire de la commune de Banfora : 10 000 000FCFA ; ; Ingénieur génie civil, Agent à la mairie de Banfora : 10 000 000) FCFA ; Domage et intérêt : six millions deux cent quinze mille (6 215 000) francs CFA	Jonction de procédure de 04 plaintes et dénonciations re- çues à l'ASCE (LC) Appel
TOTAL3							215 000 F	

N° ORDRE	LIBELLE DOSSIER (Structure concernée)	DU	PERSONNE MISE EN CAUSE	NATURE DES FAITS INFRACTIONNELS	JURIDIC- TION DE SAISINE	Décisions rendues		OBSER- VATIONS
						Peine privative de liberté	Peines pécuniaires ferme	
6	Affaire Secrétariat Permanent du Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (SP/PDSEB) /ME- NAPLN	1-SP/PDSEB 2- NIKIEMA Thomas 3-Ingénieur	Détournement de biens publics ; soustraction de biens publics ; enrichissement illicite ; faux et usage de faux	TGI OUAGA 1				Décision non disponible
TOTAL 4							00	
7	Affaire Brigade Nationale Anti- Fraude de l'OR (BNAF)	Ex DG-BNAF, Ex DAF-BNAF Agents	Détournement de biens publics portant sur la somme de 417 149 415 FCFA et de blanchiment de produits de crimes	TGI OUAGA				Dossier classé sans suite
8	Affaire direction régionale de l'Urbanisme de Ziniaré	Agent public, Secrétaire Particulière du DG	Corruption	TGI Ziniaré	Agent public, Secrétaire Particulière du DG : Une peine d'emprisonnement de dix-sept (17) mois assorti de sursis ;	Agent public, Secrétaire Particulière du DG : Une amende de deux (2 000 000fcfa), dont trois cents mille (300 000f) fermes.		
TOTAL 5							300 000	

N° ORDRE	LIBELLE DOSSIER (Structure concernée)	PERSONNE MISE EN CAUSE	NATURE DES FAITS INFRACTIONNELS	JURIDIC- TION DE SAISINE	Décisions rendues		OBSER- VATIONS
					Peine privative de liberté	Peines pécuniaires ferme	
	Affaire mairie de la commune de DEDOUGOU	1-Personne responsable des marchés de la commune de Dédougou, 2-Agent public représentant de la DRC-MEF, 3-Ex maire de la commune de Dédougou ; et autres	Corruption dans la corruption Surfacturation abus de fonction favoritisme complicité	TGI BOBO	1- PRM à une peine d'emprisonnement de douze (12) mois assortis de sursis ; 2- Représentant DRCMEF et autres à une peine d'emprisonnement de douze (12) mois assortis du sursis	1- Z. H et K. A à 1 000 000 F CFA chacun	
TOTAL6						2 000 000	
10	Affaire de mairie Houndé	1- inspecteur des impôts, directeur régional du cadastre des hauts bassins, 2-, Contrôleur des impôts, directeur provincial des impôts,	Corruption, Abus de fonction, népotisme blanchiment de capitaux détournement de deniers publics	TGI BOBO	1-Inspecteur des impôts, directeur régional du cadastre des hauts bassins : Une peine d'emprisonnement de douze (12) mois fermes ; 2-Contrôleur des impôts, directeur provincial des impôts : Une peine d'emprisonnement de douze (12) mois assortis de sursis ;	1-Inspecteur des impôts, directeur régional du cadastre des hauts bassins : Une amende ferme de quarante-huit millions (48.000.000) FCFA ; 2-Contrôleur des impôts, directeur provincial des impôts : Une amende ferme d'un million cinq cent mille (1 500 000) FCFA ; Dommage et intérêt : Onze millions (11 000 000) FCFA	Appel
TOTAL7						60 500 000	
TOTAL GENERAL						10 797 546 262	

Source : ASCE-LC

Des décisions rendues, outre les peines d'emprisonnement assorties de sursis, on note des peines privatives de liberté allant de douze (12) mois à sept (ans) ferme et des peines pécuniaires.

Le montant global des peines pécuniaires s'élève à plus d'une dizaine de milliards de nos francs.

Le recouvrement de ces condamnations financières permettra de renflouer sensiblement les caisses de l'Etat et constitue de ce fait, un capital important d'investissement à travers la production judiciaire liée aux infractions de corruption et assimilées.

Il convient de noter que quatre (04) décisions ont fait l'objet d'appel, les décisions suites aux recours peuvent entraîner une modification substantielle tant sur le quantum des condamnations financières que sur les peines privatives de liberté. En effet les juges de la Cour d'Appel peuvent rendre des décisions tendant à la hausse ou à la baisse des condamnations voire à l'acquittement.

Tableau 3 : Situation des dossiers jugés en 2023 par les Cours d'Appel

N° ORDRE	LIBELLE DU DOS- SIER (Structure concernée)	PERSONNE MISE EN CAUSE	NATURE DES FAITS INFRACTIONNELS	JURIDIC- TION DE SAISINE	Décisions rendues		OBSER- VATIONS
					Peine privative de liberté	Peines pécuniaires ferme	
1	Affaire contrebande d'hydrocarbure	Opérateurs économiques, Hommes d'affaires, Commerçants Chefs d'entreprise	Contrebande ag- gravée, de mise en danger de la vie d'autrui, de complicité de contrebande aggravée et de mise en danger d'autrui, de spéculation illicite, de recel de contrebande	COUR D'AP- PEL DE OUAGA	Infirmé partiellement le jugement attaqué, Statuant à nouveau annule le jugement attaqué à l'égard du prévenu M.M pour violation des droits de la défense - Renvoie des fins de la poursuite les prévenus K.S ; D L, S D, K S, K D, S M P, Y W V et S M pour infractions non constituées ; -Renvoie également des fins de la poursuite le prévenu Y M au bénéfice du doute ; Relaxe D K du chef de la poursuite pour spéculation illicite pour infraction non constituée ;	20 000 000	

N° ORDRE	LIBELLE DU DOS- SIER (Structure concernée)	PERSONNE MISE EN CAUSE	NATURE DES FAITS INFRACTIONNELS	JURIDIC- TION DE SAISINE	Décisions rendues		OBSER- VATIONS
					Peine privative de liberté	Peines pécuniaires ferme	
					-Requalifie les faits de contrebande aggravée reprochés au prévenus K H, S I, D K, S S en contrebande simple et les en déclare coupables; -Requalifie les faits de complicité de contrebande aggravée reprochés à T I en complicité de contrebande simple et l'en déclare coupable ; *En répression condamne K H, D K, S S, chacun à une peine de 12 mois avec sursis plus une amende de 5 millions de F CFA fermes ; *Condamne T I à une peine de 12 mois plus une amende 1 million de francs CFA, le tout assorti de sursis; *Confirme les autres dispositions du jugement		
TOTAL 1					20 000 000F CFA		

N° ORDRE	LIBELLE DU DOS- SIER (Structure concernée)	PERSONNE MISE EN CAUSE	NATURE DES FAITS INFRACTIONNELS	JURIDIC- TION DE SAISINE	Décisions rendues		OBSER- VATIONS
					Peine privative de liberté	Peines pécuniaires ferme	
2	Affaire SOFITEX BOBO	Ingénieur, Ex Directeur général de la SOFITEX Ex-Comptable SOFITEX, Ex Responsable de magasin SOFITEX	Faux et usage de faux en écriture privé, surfacturation & concussion	COUR D'AP- PEL DE BOBO	Confirme le jugement du TGI dont la teneur suit: Condamné condamnation solidaire de T B à une peine de 36 mois dont 12 ferme et une amende de 2 700 000 et O A à 12 mois de prison et amende de 500 000 F l'action publique contre Y T. A et O H à l'initiative de T B n'a pas été valablement mise en mouvement	Ingénieur, Ex directeur général SOFITEX : Une amende de 2 700 000 FCFA Ex comptable SO- FITEX : Une amende de 500 000 F	
TOTAL2						3 200 000 F CFA	

N° ORDRE	LIBELLE DU DOS- SIER (Structure concernée)	PERSONNE MISE EN CAUSE	NATURE DES FAITS INFRACTIONNELS	JURIDIC- TION DE SAISINE	Décisions rendues		OBSER- VATIONS
					Peine privative de liberté	Peines pécuniaires ferme	
3	Affaire Abattoir de bobo	Ex DG de l'abattoir ; Ex Comptable de l'abattoir	Faux et usage de faux en écriture c/ 1,2,3,4 et 5 détournement de deniers publics, surfacturation et abus de confiance c/ 4 complicité de surfacturation c/5 (Bobo)	COUR D'AP- PEL DE BOBO	Confirme le jugement qui suit : 36 mois avec sursis et 2 000.000f d'amendes fermes C/ S P et D A W, Peine : 12 mois et une amende de 300.000f, le tout assorti de sursis C/ S B E ; Peine : 11 ans dont 07 ans fermes et 04 ans assorti de sursis et une amende fermes de quatre cent trente-sept millions neuf cent quatre-vingt- dixneuf millions cent neuf (437 999 109) FCFA C/ F Y ;Peine : 11 ans dont 08 ans fermes et 03 ans assorti de sursis et une amende fermes de soixante-six millions cinq cent soixante-dix-sept (66 577 500) FCFA C/ S P I; D.I : cent quarante-cinq millions neuf cent quatrevingt-dix-sept cent trois (145.999.703) FCFA de façon solidaire.	1-2 000.000f d'amendes fermes C/ S P et D A W 2-437 999 109 F CFA C/ F Y 3- 66 577 500 F CFA C/ S P I 4- DI: 145.999.703 F CFA	
TOTAL3						652 576 312 F CFA	

N° ORDRE	LIBELLE DU DOS- SIER (Structure concernée)	PERSONNE MISE EN CAUSE	NATURE DES FAITS INFRACTIONNELS	JURIDIC- TION DE SAISINE	Décisions rendues		OBSER- VATIONS
					Peine privative de liberté	Peines pécuniaires ferme	
4	Affaire Directeur Général de la LONAB	Ex DG de la LONAB, Economiste ; Entrepreneur Comptable Agents	Détournement de deniers publics Abus de fonction Blanchiment de capitaux c/1, Complicité de d de deniers publics Abus de fonction Blanchiment de capitaux C/2,3 et 4	COUR D'AP- PEL DE OUAGA	Infirmation partielle du ju- gement attaqué, Renvoie S L des fins de la poursuite pour infraction non constituée, Condamne T B E D à une peine d'emprisonnement de 05 ans avec sursis et une amende de 750 millions dont 50 millions fermes; S B à 48 mois avec sursis et une amende de 750 millions dont 25 millions fermes Sr les intérêts civils : - Infirme le jugement attaqué en ce qu'il a condamné S au ^paiement des DI et aux frais exposé et non compris dans les dépens, débout la LONAB de sa demande de frais exposé et non compris dans les dépens, Confirme le jugement attaqué en ses autres dispositions Condamne T E et S B au dépens	1- 50 000 000 F CFA C/ TBED 2- 25 000 000 F CFA C/SB	
TOTAL4						75 000 000	
TOTAL GENERAL						750 776 312	

Source : Données ASCE-LC

Quatre (04) dossiers ont été jugés courant 2023 par les pôles ECOFI des cours d'appel de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso avec des décisions d'infirmerie (totale et/ou partielle) et de confirmation. Les peines privatives de liberté vont de douze (12) mois à huit (08) ans d'emprisonnement ferme. Quant aux peines pécuniaires, elles s'élèvent à **sept cent cinquante millions sept cent soixante-seize mille trois cent douze (750 776 312) francs CFA**.

De manière générale, on observe une atténuation tant des peines privatives de liberté que pécuniaires au second degré :

S'agissant du dossier de contrebande d'hydrocarbures, du fait de la requalification de contrebande aggravée en contrebande simple, les peines d'amendes qui s'élevaient **dix-sept milliards quatre cent cinquante-huit millions six cent vingt-six mille (17 458 626 000) de francs CFA** ferme au premier degré, ont été ramenées à **vingt millions (20 000 000)** de francs ferme pour les prévenus reconnus coupables.

Concernant le dossier du directeur général de la LONAB, la peine de 11 ans d'emprisonnement dont 04 ans ferme a été ramenée à 05 ans assortis du sursis. Les peines d'amende ont subi également une diminution passant de **2 250 000 000 F CFA** à **1 500 000 000 F CFA dont 75 000 000 F CFA ferme**.

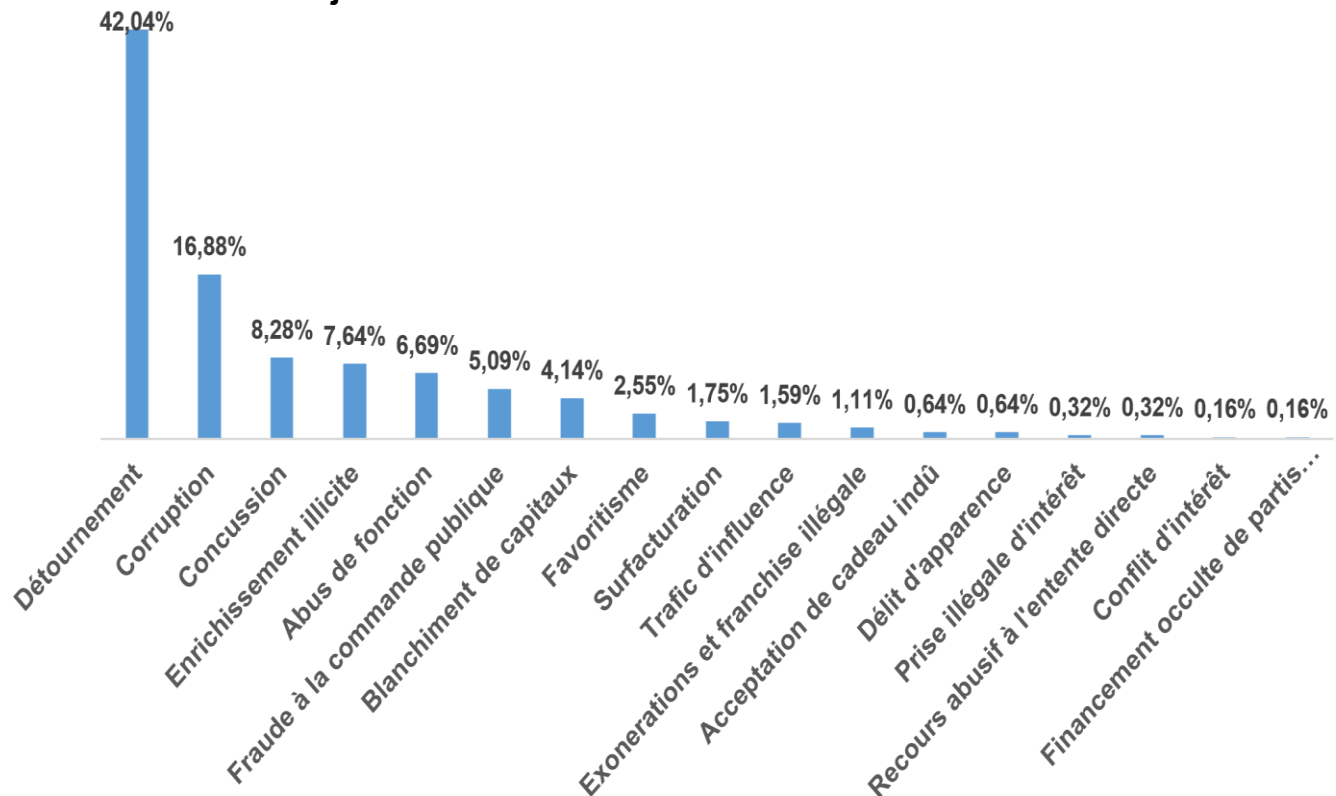
Tableau 4 : Classification des situations de corruption et infractions assimilées rencontrées dans les juridictions

INFRACTIONS	NOMBRE	%
Détournement	264	42,04%
Corruption	106	16,88%
Concussion	52	8,28%
Enrichissement illicite	48	7,64%
Abus de fonction	42	6,69%
Fraude à la commande publique	32	5,09%
Blanchiment de capitaux	26	4,14%
Favoritisme	16	2,55%
Surfacturation	11	1,75%
Trafic d'influence	10	1,59%
Exonerations et franchise illégale	7	1,11%
Acceptation de cadeau indû	4	0,64%
Délit d'apparence	4	0,64%
Prise illégale d'intérêt	2	0,32%
Recours abusif à l'entente directe	2	0,32%
Conflit d'intérêt	1	0,16%
Financement occulte de partis politique	1	0,16%
Total	628	100,00%

Source : collecte de données ASCE-LC

Graphique 2 : Classification des situations de corruption et infractions assimilées

rencontrées dans les juridictions



Le titre 3 du Livre 3 du code pénal fait ressortir une trentaine d'infractions de corruptions et assimilées. Lors de La dernière collecte qui s'est déroulée courant décembre l'année 2023, six cent vingt-huit (628) cas de corruption et infractions assimilées ont été recensés par l'ASCELC et ce pour la période de 2015 à 2023. Cet état prend en compte l'ensemble des dossiers de corruption et d'infractions assimilées, y compris les dossiers transmis par l'ASCE-LC.

Le tableau ci-dessus fait le point des catégories d'infractions rencontrées. De celles-ci, le détournement vient en tête pendant que le conflit d'intérêt et financement occulte termine la course. Pour une analyse plus synthétique, le regroupement ci-dessous a été opéré :

- les cas de détournement et corruption sont les plus récurrents avec trois cent soixante-dix (370) dossiers, soit 58,92 %.
- les infractions de concussion, d'enrichissement illicite, d'abus de fonction, de fraude à la commande publique et de blanchiment de capitaux représentent la deuxième catégorie d'infractions commises au nombre de deux cent (200), soit 31,85%.

- la troisième catégorie d'infractions, au nombre de quarante-quatre (44), concerne les infractions de favoritisme, de surfacturation, de trafic d'influence et d'exonération et franchise illégale, représentent 07%.
- la dernière catégorie d'infractions relatives à l'acceptation de cadeau indu, au délit d'apparence, à la prise illégale d'intérêt, au recours abusif à l'entente directe, au conflit d'intérêt et au financement occulte de partis politique, sont les moins récurrentes. On y dénombre quatorze (14) infractions, soit 02,23%.

Suivant le secteur d'activités, la classification fait ressortir :

- des infractions liées à la dépense publique, notamment la fraude à la commande publique, le favoritisme, la surfacturation, le recours abusif à l'entente directe, la prise illégale d'intérêt et le conflit d'intérêt. Ces infractions représentent un taux de 10, 2% des infractions poursuivies devant les juridictions pénales.
- des infractions liées à la recette publique, telles les exonérations de franchises illégales représentent un taux de 09, 39% de l'ensemble des infractions commises.
- des infractions de conséquence composées de l'acceptation de cadeaux indus, de l'enrichissement illicite, du blanchiment de capitaux et du délit d'apparence représentent 13,06% des infractions poursuivies. Ce qui induit l'augmentation du train de vie de certains agents publics.
- des infractions liées à la gestion des partis politiques à savoir le financement occulte de partis politiques représentent 0,16%. Ce cas infractionnel pendant devant les juridictions, révèle l'usage des moyens étatiques par certains agents publics engagés dans les partis politiques aux fins de financement de leurs structures que le législateur avait incriminé dans la loi anti-corruption depuis 2015.

II. SITUATION DES DOSSIERS DE PRESOMPTIONS DE FAUTES DE GESTION TRANSMIS A LA COUR DES COMPTES

Aux termes des dispositions de l'article 104 de la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances et de l'article 80 de la loi n°014-2000/AN du 16 mai 2000 portant composition, attributions, organisation, fonctionnement de la Cour des comptes et procédure applicable devant elle, sont constitutifs de faute de gestion, le fait pour tout justiciable² de la Cour des Comptes de :

- engager une dépense sans respecter les règles applicables en matière de contrôle financier portant sur l'engagement des dépenses ;
- engager des dépenses sans avoir le pouvoir ou sans avoir reçu délégation de signature à cet effet ;
- enfreindre, en dehors des cas précédents, les règles à l'exécution des recettes et des dépenses de l'Etat ou des collectivités, établissements ou organismes soumis au contrôle de la cour ou à la gestion des biens leur appartenant ou qui, chargée de la tutelle desdits établissements ou organismes aura donné son approbation aux décisions incriminées ;
- dans l'exercice de ses fonctions, omettre sciemment de souscrire des déclarations qu'elle est tenue de fournir aux administrations fiscales ou fournit sciemment des déclarations inexactes ou incomplètes ;
- dans l'exercice de ses fonctions ou attributions en méconnaissance de ses obligations, procurer à autrui un avantage injustifié pécuniaire ou en nature entraînant un préjudice pour le trésor, la collectivité ou l'organisme intéressé, ou tente de procurer un tel avantage.

A ce titre, l'ASCE-LC a transmis en 2023 à la Cour des comptes, juridiction supérieure de contrôle des finances publiques, six (06) rapports de contrôle constatant des cas présumptifs de fautes de gestion et des irrégularités dans l'exécution des opérations financières. L'examen de ces rapports permettra à la Cour des comptes, de mettre en jeu la responsabilité pécuniaire et pour faute de gestion des agents publics en raison des fautes commises dans le cadre ou à l'occasion de la gestion des fonds ou des biens publics.

La situation de ces dossiers est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Situation des dossiers de présomptions de fautes de gestion transmis à la Cour des Comptes

N° D'ORDRE	TITRE DU RAPPORT	Etat du traitement au Parquet	Etat de traitement au siège
1	Rapport définitif de contrôle de la gestion financière et comptable de l'Assemblée Nationale, exercice 2018 à 2021, période d'intervention 06 avril au 17 juin 2022.	Avis de poursuites du 16/08/2023 RI n°029 du 15/09/2023	En cours d'instruction
2	Rapport de contrôle de la gestion financière et comptable du Ministère des Mines et des Carrières portant sur la période allant du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 mars 2022	Avis de poursuites du 28/12/2023	Cabinet du président
3	Rapport de contrôle de gestion financière et comptable de la Présidence du Faso, gestion 2020 et 2021, période d'intervention décembre 2022.	Avis de poursuites du 16/08/2023 RI n°027 du 15/09/2023	En cours d'instruction
4	Rapport de contrôle de la gestion financière et comptable de la Primature, exercice 2020/2021, période d'intervention 06 avril au 10 juin 2022.	Avis de poursuites du 16/08/2023 RI n°028 du 15/09/2023	En cours d'instruction
5	Rapport d'audit de la gestion du Projet de préparation et de riposte au COVID 19, gestion du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2021	En instance au PG	
6	Rapport d'audit de l'inspection Générale des Finances sur les marchés de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), gestion 2021	Avis de poursuites du 05/12/2023 RI n°030 du 12/12/2023	En cours d'instruction

Source : Cour des Comptes

En rappel, de 2021 à 2022, l'ASCE-LC avait transmis au titre des présomptions des fautes de gestion, soixante-trois (63) dossiers à la juridiction supérieure de contrôle des finances publiques. Ces dossiers ont connu un début de traitement avec les avis de poursuites et la désignation de conseillers rapporteurs pour leur instruction.

Il faut noter qu'un (01) dossier a fait l'objet d'ordonnance de renvoi devant la chambre de discipline budgétaire aux fins de jugement. Cependant, ledit dossier n'a pas connu de jugement au 31 décembre 2023 (ou pendant la période couverte par le présent rapport).

Le point des dossiers transmis de 2021 à 2023 à la Cour des Comptes est consigné dans le tableau suivant :

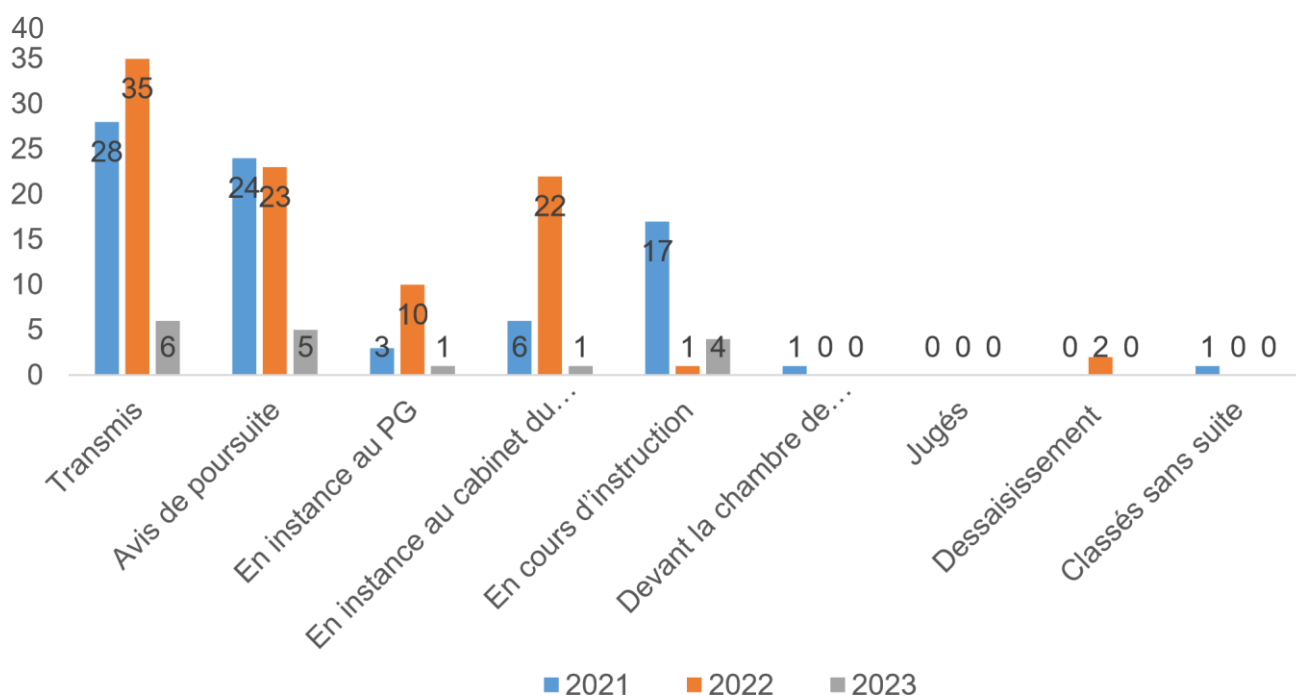
Tableau 6 : Récapitulatif des dossiers transmis à la Cour des Comptes par l'ASCE-LC de 2021-2023

Année	Transmis	Avis de poursuite	En instance au PG	En instance au cabinet du 1 ^{er} Président	En cours d'instruction	Devant la chambre de discipline budgétaire	Jugés	Dessaisissement	Classés sans suite
2021	28	24	3	6	17	1	0	0	1
2022	35	23	10	22	1	0	0	2	0
2023	6	5	1	1	4	0	0	0	0
Total	69	52	14	29	22	1	0	2	1

Source : Cour des comptes

Nota Bene : Le nombre total de dossiers du siège (en instance au cabinet du 1^{er} Président, en cours d'instruction, devant la chambre de discipline budgétaire et jugés) est égal au nombre total de dossiers objet d'avis de poursuite.

Graphique 3 : Récapitulatif des dossiers transmis à la Cour des Comptes par l'ASCE-LC de 2021-2023



III. ETAT DE LA COLLABORATION AVEC LES ACTEURS DANS LE CADRE DU SUIVI DES ACTIONS EN JUSTICE

La collaboration entre l'ASCE-LC et d'autres acteurs se manifeste par ses relations avec les acteurs étatiques d'une part, et les acteurs de la société civile, d'autre part.

III.1. Collaboration avec les acteurs étatiques

III.1.1 Renforcement de la collaboration avec les juridictions

La collaboration s'est poursuivie avec les différentes juridictions à l'image des années précédentes.

La collecte des données s'est poursuivie avec les greffes des différentes juridictions en dehors de Ouagadougou, en vue de l'établissement de la cartographie des dossiers de corruption et d'infractions assimilées en cours devant les juridictions de l'ordre judiciaire.

Aussi, les magistrats des pôles économiques et financiers des parquets près ces juridictions, ont continué de communiquer à l'ASCE-LC, les avis d'ouverture de procédure afin de susciter sa constitution de partie civile aux audiences pour la défense des intérêts de l'Etat et la notification des convocations aux témoins, parties civiles et personnes mises en cause.

Les parquets ECOFI de Bobo Dioulasso et Ouagadougou ainsi que certains autres parquets ont également envoyé à l'ASCE-LC des soit-transmis pour l'ouverture d'enquête judiciaire dans bien de dossiers. En sus, le Parquet ECOFI de Ouagadougou conduit par le Procureur du Faso a effectué une visite de travail à l'ASCE-LC au cours de laquelle, les registres tenus par le Département des enquêtes et investigations ont été visés et des recommandations ont été formulées sur les cellules de garde à vue aux fins de les conformer aux standards internationaux.

Il convient de relever qu'en 2023 l'ASCE-LC a reçu des commissions rogatoires en vue d'investiguer ; ce qui témoigne des bonnes relations de collaboration entre elle et les juridictions d'instruction.

L'ASCE-LC a assuré le suivi des soixante-trois (63) dossiers de fautes de gestion transmis de 2021 à 2022 à la Cour des Comptes ainsi que six (06) nouveaux dossiers en 2023.

III.1.2 Renforcement de la collaboration avec l'Agent Judiciaire de l'Etat (AJE)

L'ASCE-LC a poursuivi la mutualisation des actions avec l'AJE pour le suivi des dossiers en cours devant les cours et tribunaux.

Ainsi, les échanges réciproques des dossiers de procédure (rapports d'audit et de contrôle, avis d'ouverture de procédures) ont continué durant l'année 2023 en vue d'une meilleure prise en charge des dossiers judiciaires.

Par ailleurs, dans le cadre de la constitution de partie civile en vue de la défense des intérêts de l'Etat, les deux (02) structures ont maintenu des concertations permanentes traduites par la définition d'une stratégie commune de défense et des échanges des éléments de preuve.

A ce titre, une dizaine de dossiers ont été préparés et défendus de concert avec l'AJE courant l'année 2023.

III.2. Collaboration avec les acteurs de la société civile

Institution phare de la société civile en matière de lutte contre la corruption au Burkina Faso, le RENLAC demeure un partenaire privilégié dans la mise en œuvre des activités de l'ASCELC. De manière permanente, l'ASCE-LC reçoit de nombreuses plaintes et dénonciations émanant du REN-LAC. Cette collaboration s'étend de l'enquête préliminaire au jugement des dossiers devant les juridictions compétentes.

La collaboration se traduit aussi entre autres par les lettres d'échanges et des séances de rencontre entre responsables de l'ASCE-LC et le REN-LAC.

CHAPITRE II : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE RAPPORTS DES CORPS DE CONTROLE DE L'ORDRE ADMINISTRATIF

L'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) procède au suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées lors des audits et contrôles des corps de contrôles de l'ordre administratif (ASCE-LC, IGF et les ITS). Le suivi de l'année 2023 s'orienté sur les rapports d'investigations et fait ressortir le récapitulatif recommandations suivies (I) ainsi que les irrégularités contenues dans lesdits rapports (II).

I. RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS SUIVIES

A l'occasion du cadre de concertation de 2021 et dans l'optique d'une optimisation de la mise en œuvre des recommandations, il avait été décidé que dorénavant, tout rapport de contrôle soit accompagné d'un plan d'actions. Le constat à ce jour est que cette décision n'est pas intégralement mise en œuvre. Courant 2023, l'ASCE-LC a dû relancer sept (07) structures auditées pour obtenir les plans d'actions de mise en œuvre des recommandations de quarante-quatre (44) rapports.

Au cours de l'année 2023, la situation du suivi de la mise en œuvre des recommandations se présente comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 7 : Situation de la mise en oeuvre des recommandations issues des rapports des corps de contrôle

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
1	MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	Mission de contrôle de l'application des textes réglementaires régissant le projet d'appui aux filières agricoles dans les régions du sudouest, des hauts-bassins, des cascades, et de la boucle du Mouhoun (PAFA-4R)	37	31	6	0	0	0
		Mission de contrôle de marchés au PROVALAB 2	3	3	0	0	0	0
		Mission de contrôle de la gestion financière et comptable du Projet de Modernisation du Pilotage et de Gestion du Secteur Agricole (PMPSA)	6	1	4	0	1	0
		Mission de contrôle de la distribution des intrants agricoles effectuées en juillet 2022	24	9	11	0	0	4
TOTAL 1			70	44	21	0	1	4

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
2	MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE LA PROSPECTION	Projet du MEFP	100	36	31	0	33	0
		Mission de contrôle de la gestion financière et comptable du secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA) gestions	17	11	3	0	3	0
		Contrôle de gestion du Projet de Gestion des Risques Agricoles et Alimentaires (PRAA), du 06 Avril au 05 Mai 2023	23	6	13	3	1	0
		Mission de contrôle de la gestion administrative, financière et comptable du Projet de Résilience et de Compétitivité Agricole (PReCA), gestion 2022	2	2	0	0	0	0
		Audit de la gestion financière et comptable de l'Agence BRREINARE RE l'ELEOTPIEIOATION PRPALE (AREP), gestions 2019	22	8	2	3	9	0

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
		Audit interne du second semestre 2022 du Programme d'Approvisionnement en Eau et Assainissement (PAEA)	15	3	5	0	7	0
		Mission de contrôle de l'audit interne du PUDTR	7	7	0	0	0	0
		Mission de contrôle initié par le PNUD au PUDTR	9	7	1	0	1	0
		Contrôle effectué par l'ASCE-LC	2	2	0	0	0	0
TOTAL 2			197	82	55	6	54	0
3	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	Mission de contrôle de l'application des textes du Projet de Résilience et de Compétitivité Agricole (PReCA)	14	12	0	0	2	0
		Recommandations de l'audit interne du second semestre 2019 (formulées le 29 juillet 2020)	63	23	25	0	15	0
		Mission d'audit de la gestion financière et comptable du Ministère 2022	12	3	0	0	9	0
		Mission d'audit externe effectué par un bureau d'études 2021	4	2	2	0	0	0
		Mission d'audit externe effectué par un bureau d'études 2021	13	5	0	0	8	0

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
		Mission de contrôle de la DRE-COS	16	4	0	0	12	0
		Mission de contrôle et d'appui conseil à la DRE-CN-2021 et de la Régie	28	16	9	0	3	0
		Mission d'audit de la direction régionale de l'eau et de l'assainissement du sud-ouest -2022	9	7	1	0	1	0
		Contrôle de la gestion administrative et de l'application de la réglementation forestière, environnementale et faunique de la Direction Régionale de l'Environnement du Centre Est (DRE/CES)	7	0	0	0	7	0
		Mission de contrôle de la gestion administrative et de l'application de la réglementation en matière de régie de recettes, de police forestière, environnementale et faunique de la Direction Régionale de l'Environnement du Centre-Est (DRE/CES)	7	0	0	0	7	0

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
		Mission de gestion administrative et de l'application de la réglementation en matière de gestion de régies des recettes et de la police forestière, faunique et environnementale de la Direction Régionale de l'environnement du Centre-Ouest (DRE/COS)	16	9	1	0	6	0
		Mission de contrôle de la gestion administrative et de l'application de la réglementation en matière de régie de recettes, de police forestière, environnementale et faunique de la Direction Régionale de l'Environnement du Centre-Sud (DRE/CSD)		Une seule recommandation formulée à l'endroit du régisseur et non encore mise en œuvre (assurer la constitution du cautionnement)				

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
		Mission d'audit de la gestion technique et managériale de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Sud-Ouest (DREA SUO)	4	3			1	
		Directions Régionales de l'Environnement (DRE), de l'Eau et de l'Assainissement (DREA) du Centre Nord et du Centre de regroupement ONEA de Kaya	28	16	9		3	
TOTAL 3			28	16	9	0	3	0
4	MINISTERES EN CHARGE DES INFRASTRUCTURES	Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission de « contrôle des travaux de réalisation de pistes rurales et d'ouvrages par le PMVEC dans la région du plateau central »	9	5	4	0	0	0

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
		Mission de suivi des recommandations de la mission de « vérification de conformité et de qualité et diagnostic d'éventuelles pathologies des barrages et périmètres aménagés de Dawakaweotinga et Pougma ».	14	3	11	0	0	0
TOTAL 4			23	8	15	0	0	0
5	MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME	Mission d'audit et de contrôle de la DPCAT-Kourittenga-2018	11	7	0	0	2	2
		Mission de contrôle du Service régional du Centre-Est des Editions Sidwaya / Tenkodogo-2020	8	1	7	0	0	0
		Audit de la gouvernance administrative de la Direction Provinciale de la Culture, des Arts et du Tourisme du Boulgou (DPCATBOULGOU)	12	7	3	0	0	2

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
		Mission d'audit de la gouvernance administrative et de la gestion financière et comptable de la Direction Régionale de la Culture, des Arts et du Tourisme du Centre-Est 2021	11	11	0	0	0	0
		Mission d'audit de la gouvernance administrative et de la gestion financière de la Direction Régionale de la Communication et des Médias du Centre-Est	3	3	0	0	0	0
		Audit de la gouvernance administrative et de la gestion financière et comptable de la direction provinciale de la culture, des arts et du tourisme du Ganzourgou (DPCAT-GNZ) 2021	6	3	0	0	3	0
		Audit de la gouvernance administrative et de la gestion financière et comptable de la Direction Régionale de l'OUEST/SIDWAYA-2021	3	1	0	0	2	0

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
		Audit de la gouvernance administrative et financière de la DRCAT / HBS-2022	15	4	0	4	3	4
		Contrôle de gestion des caisses du service Régional du Centre Ouest des Editions Sidwaya (Koudougou)	2	1	1	0	0	0
		Rapport d'audit de la Direction Régionale de la Culture, des Arts Tourisme des Cascades (DRCATCAS) -2021	10	5	0	0	5	0
		Audit de la gouvernance administrative de la Direction Provinciale de la Culture, des Arts et du Tourisme du HOUET (DPCATHOUET) 2020	9	2	0	5	2	0
TOTAL 5			19	7	0	5	7	0

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
6	MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE L' ACTION HUMANITAIRE, DE LA RECONCILIATION NATIONALE, DU GENRE ET DE LA FAMILLE	Contrôle de la gestion administrative, technique et financière de la Direction provinciale de la Solidarité, de l' Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille du Passoré du 21 au 30 mai 2023	47	13	22	4	8	0
		Contrôle de la gestion des technologies du PSCE/JF, des formations en maraichage et en embouche et de la Maison de la Femme (MDF) du Yatenga.	13	6	0	0	7	0
		Contrôle de la gestion des microprojets des PFI et de la prise en charge scolaire des OEV de la province-2019	17	14	0	0	3	0
		Contrôle de la gestion administrative, technique et financière de la direction provinciale du Zoundwéogo-2021	14	14	0	0	0	0

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
		Contrôle de gestion des microprojets des PFI et de la prise en charge scolaire des OEV-du Bazèga-2019	28	19	0	5	2	2
		Contrôle de la gestion administrative, technique et financière de la DRSAHRNGF du Centre-Sud-2021	15	5	6	3	1	0
		Contrôle de la gestion administrative, technique et financière de la Direction Provinciale de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille du Kourwéogo du 21 au 30 mai 2023	15	6	6	1	2	0

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
		Contrôle de la gestion administrative, technique et financière de la Direction Provinciale de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille du Kourwéogo du 21 au 30 mai 2023	32	6	16	2	8	0
		Contrôle de la gestion de la DRSAHRNGF du Kouritenga	31	31	0	0	0	0
		Contrôle de la gestion des DRSAHRNGF du Ziro, Boulkiemdé, Sissili	66	53	0	0	13	0
		Mission de contrôle de la gestion administrative, technique et financière à la Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire de la Sissili dans la Région du Centre Ouest, du 13 au 22 juillet 2021	15	13	0	0	2	0

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
		Mission de contrôle de la gestion administrative, technique et financière à la Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Ziro (DPFSNFAH/ZR) à Sapouy du 4 au 13 novembre 2020	19	15	1	0	3	0
		Mission commandée réalisée à la Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Boulkiemde du 17 au 23 octobre 2021	16	11	0	0	5	0
		Mission de contrôle de la gestion administrative, technique et financière de la Direction régionale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Centre-Ouest (DRFSNFAH/CO) du 21 au 30 Septembre 2020.	15	13	0	0	2	0

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
		Mission de contrôle de la gestion de la Maison de la Femme (MDF) et des technologies PSCE/JF de la Direction régionale de la femme, de la solidarité nationale et de la famille du Centre-Sud (DRFSNF-CS) du 23 septembre au 02 octobre 2018	24	6	0	0	18	0
		Mission de contrôle de la gestion des microprojets des personnes handicapées et la prise en charge scolaire des OEV à la Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale et de la famille et l'action humanitaire du Bazéga dans la région du Centre-sud (04 au 15 mars 2019)	17	14	0	0	3	0

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
		Rapport de contrôle de la gestion administrative, technique et financière à la Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Bazéga dans la Région du Centre Sud, du 01 au 12 juillet 2021	20	13	0	0	7	0
		Rapport de contrôle de la gestion des microprojets des personnes handicapées et la prise en charge scolaire des OEV à la Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale de la famille et l'action humanitaire du Zoundwéogo dans la région du Centre-sud du 1er au 12 avril 2019	31	17	0	0	14	0
		Rapport de contrôle de la gestion des technologies du programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE/JF 2012-2017) et de la maison de la femme de Tenkodogo dans la Région du Centre-Est, réalisée, du 29 janvier au 08 février 2018	23	4	0	0	19	0

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
		Rapport de contrôle de la gestion administrative, technique et financière de la famille et de l'action humanitaire (DPFSNFAH) du Kouritenga dans la Région du Centre-Est, réalisée, du 28 juin au 05 juillet 2021	30	27	0	0	3	0
		Rapport de contrôle de la gestion administrative, technique et financière à la Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire de l'Oubritenga dans la Région du Plateau Central du 1er au 10 juin 2021	12	7	1	0	4	0
		Rapport de contrôle de la gestion des technologies du PSCE/JF, des formations en maraîchage et en embouche et de la Maison de la femme (MDF) du Yatenga dans la Région du Nord du 23 septembre au 02 octobre 2018	28	7	0	0	21	0
TOTAL 6			528	314	52	15	145	2

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
7	MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	Audit organisationnel et opérationnel de la Recette supérieure de Bobo Dioulasso- 22 au 30 juin 2021	35	14	11	0	10	0
		Audit des comités anti-corruption de l'administration, de l'ANPTIC et de la poste BF du 22 au 25 août 2023	20	2	6	0	12	0
		Audit organisationnel et financier de la Direction Commerciale Régionale de l'Est de la poste BF	31	23	2	0	6	0
		Audit de la gestion financière, administrative et comptable du Ministère 2019	22	19	0	0	3	0
		Audit organisationnel et opérationnel de l'agence de Poste de Fada N'Gourma	27	15	1	0	11	0
		Audit organisationnel et opérationnel de l'Agence de LA POSTE-BF de ZINIARE	36	19	4	0	13	0
TOTAL 7			171	92	24	0	55	0

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
8	MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE	Rapport d'inspection et de contrôle à la Direction Régionale des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière du Centre-Ouest -Koudougou -	12	7	2	0	3	0
		Rapport d'inspection, d'appui-conseil et de contrôle à la Direction Régionale des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière de l'Est (DRTMUSRHEST) FADA-N'GOURMA-2019	15	11	4	0	0	0
		Rapport d'inspection, d'appui-conseil et de contrôle à la Direction Régionale des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière du Centre-Sud (DRTMUSR-CS) -Manga-2021	21	13	4	0	4	0

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
		Rapport d'inspection, d'Appui-Conseil et de Contrôle à la Direction Régionale des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière du Nord (DRTMUSR-N) OUAHIGOUYA	9	4	1	0	4	0
		Rapport de contrôle, d'appui conseil et de suivi des recommandations antérieures à la Direction Régionale des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière du Centre-Est (DRTMUSR-CES)	14	6	5	0	3	0
		Rapport de contrôle, d'appui conseil et de suivi des recommandations antérieures à la Direction Régionale des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière du Plateau Central (DRTMUSRPCL) 2021	18	11	4	0	3	0

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
		Mission de contrôle, d'appui conseil et de suivi des recommandations antérieures à la Direction Régionale des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière des Hauts Bassins-2022	22	18	2	0	2	0
		Mission de contrôle, d'appui conseil et de suivi des recommandations antérieures à la Direction Régionale des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière du SudOuest-2022	20	10	3	0	7	0
		Mission de contrôle, d'appui conseil et de suivi des recommandations antérieures à la Direction Régionale des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière du CENTRE-NORD (DRTMUSR-CN) KAYA	15	9	0	1	3	2
TOTAL 8			146	89	25	1	29	2

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
9	MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	Rapport d'Audit/Contrôle de la maison d'Arrêt et de Correction de Gaoua gestion 2019	10	5	0	0	5	0
		Rapport de contrôle de L'Ambassade du Burkina Faso au Danemark-mars 2020	5	3	0	0	2	0
		TOTAL 9	15	8	0	0	7	0
10	MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE	Mission de contrôle de la Mairie de l'Arrondissement n°4 de Bobo Dioulasso	15	9	4	0	2	0
		Rapport de contrôle de la Mairie de l'Arrondissement n°2 de Bobo Dioulasso du 18 au 24 décembre 2022	32	13	17	0	1	1
		Rapport de contrôle/Audit de la Mairie de l'Arrondissement n°3 de Bobo Dioulasso du 18 au 24 décembre 2022	25	15	6	0	4	0
		Rapport de contrôle/Audit de la Mairie de l'Arrondissement n°5 de Bobo Dioulasso du 18 au 24 décembre 2022	22	10	11	0	1	0

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
		Rapport de contrôle/Audit de la Mairie de l'Arrondissement n°6 de Bobo Dioulasso du 18 au 24 décembre 2022	24	9	6	0	9	0
		Rapport de contrôle/Audit de la Préfecture de KAYA Août 2023	14	7	0	0	7	0
		Rapport de contrôle/Audit de la Mairie de l'Arrondissement n°7 de Bobo Dioulasso, Mars 2023	17	8	9	0	0	0
		Rapport de mission de contrôle/Audit du Haut-Commissariat de Bobo Dioulasso, Juin 2023	18	2	0	0	16	0
TOTAL 10			167	73	53	0	40	1
11	MINISTERE DE L'URBANISME, DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'HABITAT	Rapport de contrôle de la Direction Régionale de l'Urbanisme, des Affaire Foncières et de l'Habitat des CASCADES, Juin 2023	9	8	0	1	0	0
		Rapport de contrôle de la Direction Régionale de l'Urbanisme, des Affaire Foncières et de l'Habitat du SUD OUEST, Mai 2023	8	4	4	0	0	0

N°	MINISTERES	TITRE DU RAPPORT	FORMULEES	REALISEES	EN COURS	A L'ETUDE	NON INITIEES	ABANDONNEES
		Rapport de contrôle de la Direction Régionale de l'Urbanisme, des Affaire Foncières et de l'Habitat des Hauts Bassins, Juin 2023	5	5	0	0	0	0
TOTAL 11			22	17	4	1	0	0
TOTAL GENERAL			1386	750	258	28	341	9
POURCENTAGE DE MISE EN OEUVRE				54,11%	18,61%	2,02%	24,60%	0,65%

Source : données ASCE-LC

Sur un total de 1 386 recommandations formulées, 750 ont connues une mise en œuvre effective soit un taux de 54,11%. Les recommandations non encore exécutées ont un taux de 24,6%. La situation des recommandations en cours, à l'étude ou abandonnées est la suivante :

- 286 recommandations sont en cours de réalisation ou à l'étude, soit un taux de 20,63%.
- 09 recommandations sont abandonnées parce que leur mise en œuvre est devenue caduque, soit un taux de 0,65%.

Le faible taux de mise en œuvre des recommandations s'explique par :

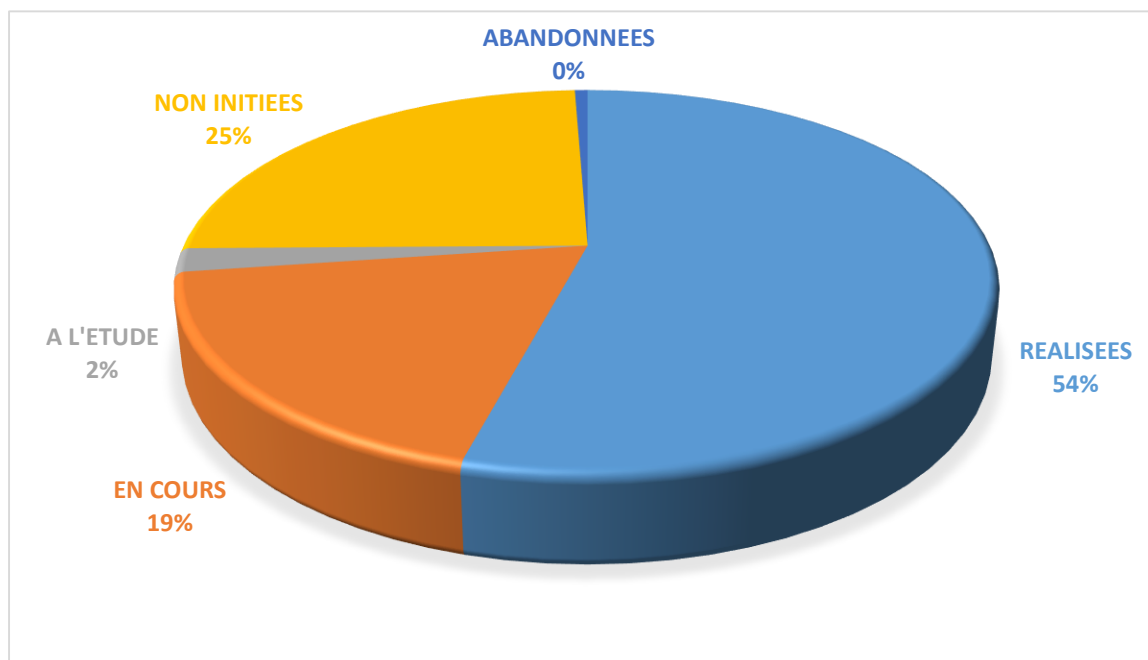
- la faiblesse du contrôle hiérarchique interne continu dans nos administrations,
- l'insuffisance des sanctions pour les recommandations non mises en œuvre,
- la lenteur des procédures de mise en œuvre des sanctions, - la non mise en œuvre de l'article 18 de la loi organique.

Certaines recommandations bénéficient d'une plus grande diligence dans la mise en œuvre que d'autres.

Cette situation est illustrée dans le tableau ci-après.

N° ordre	Recommandations à faible taux de mise en œuvre	Recommandations à fort taux de mise en œuvre
1	Mettre en place les outils de gestions du carburant (fiche de sortie du véhicule, état d'émargement, bon de sortie, carnet de bord) pour les courses internes et les missions à l'intérieur (copies des ordres de mission, bon de sortie et carnet de bord)	Organiser des voyages d'étude
2	Elaborer un manuel de procédures administratives et financières	Renforcer les capacités des acteurs
3	Rembourser tout préfinancement avant la clôture budgétaire	Organiser des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation
4	Reverser les reliquats des avances de chaque année au plus tard le 31 décembre	Organiser des séances d'information, d'éducation et de communication des acteurs sur les textes législatifs et réglementaires
5	Arrêter l'octroi de carburant aux ministères de tutelle technique et financière	Soutenir des journées promotionnelles

Graphique 4 : Situation de la mise en œuvre des recommandations issues des rapports des corps de contrôle en 2023



II. SYNTHESE DES IRREGULARITES

Les rapports d'investigations des corps de contrôle au titre de l'année 2023 contiennent des cas d'irrégularités commises par certains agents publics (pénalités non liquidées, manquant de caisse...). L'incidence totale de ces irrégularités contenues dans les rapports d'investigations des autres corps de contrôle de l'ordre administratif s'élève à **trois cent soixante un millions trois cent quatorze mille quatre-vingt-trois (361 314 083) F CFA**. Certains auteurs de ces malversations ont procédé au remboursement de tout ou partie des sommes dues. Ces remboursements attestés par des quittances s'élèvent à **trente-deux millions cinq cent trente mille neuf cent soixante-dix-neuf (32 530 979) F CFA**. Le reste à recouvrer au titre des malversations est de **trois cent seize millions trois cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-treize (316 348 893) F CFA**.

Les détails desdites malversations sont consignés dans le tableau des responsabilités pécuniaires qui suit.

Tableau 8 : Situation des irrégularités susceptibles entraîner la mise en jeu de la responsabilité pécuniaire en 2023

AN-NEE	STRUCTURE	RAPPORT (EXERCICE)	OBJET DES IRREGULARITES	MONTANT DU	MONTANT REMBOURSE	N° DE QUITTANCE	RESTE A RECOUVRER
2023	MARAH	Rapport de contrôle de la gestion financière et comptable du Projet de Développement des Infrastructures Agricoles Post Récoltes (PDIAP) gestions 2022	Carburant sorti non justifié	700 000	0	Néant	700000
			Païement indu d'indemnités de session	525 000	525 000	2023-0001-0000015147	0
			Pénalités de changement de date de départ sur le billet d'avion sans justificatifs;	86000	86 000	2023-0001-0000015151	0
			Le reversement des IUTS opérés sur les salaires des agents	3 744 120	3 744 120	QIT202311902009313 à Q1T202311902009385	0
		Rapport de mission de contrôle du projet cantines scolaires Programme Alimentaire Mondial (PCS-PAM)	Sortie de carburant non justifié	1 510 665	0	Néant	1 510 665
		Compétitivité Agricole (PReCA), gestion 2022 Rapport de contrôle de la gestion administrative, financière et comptable du Projet de Résilience et de	Dépenses exécutées sans production de pièces justificative	8 367 060	0	Néant	8 367 060
TOTAL 1				14 932 845	4 355 120	0	10 577 725

AN-NEE	STRUCTURE	RAPPORT (EXERCICE)	OBJET DES IRREGULARITES	MONTANT DU	MONTANT REMBOURSE	N° DE QUITTANCE	RESTE A RECOUVRE
2023	MSHP	Rapport de contrôle du Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaires pour l'Amélioration de la Santé et de la Nutrition gestion 2022	Mauvaise liquidation de l'indemnité spécifique des agents ayant entraîné un paiement en trop de 250 001 F, CFA à 6 agents dont le coordonnateur	250 001	0	Néant	250 001
			Pénalité de retard non liquidée	331 359	0	Néant	331 359
			Non prélèvement de la retenue à la source de 0,4% représentant la redevance de régulation des marchés publics	178 626	0	Néant	178 626
			Non retenue à la source de l'acompte BIC de 5% du montant hors taxe d'un marché	227 141	0	Néant	227 141
		PV de vérification approfondie à l'agence comptable du centre hospitalier Régional de Dédougou	Déficit de caisse	93 527	0	Néant	93 527

AN-NEE	STRUCTURE	RAPPORT (EXERCICE)	OBJET DES IRREGULARITES	MONTANT DU	MONTANT REMBOURSE	N° DE QUITTANCE	RESTE A RECOUVRER
		Rapport de la mission de vérification de la gestion de la subvention de l'Etat à l'Agence Nationale de Gestion des soins de Santé Primaires (AGSP) au titre de l'exercice 2022	Indemnités perçues à tort	243 054	0	Néant	243 054
			Indemnités perçues à tort	256 680	0	Néant	256 680
			Indemnités perçues à tort	375 918	0	Néant	375 918
		Rapport définitif de contrôle de la gestion financière et comptable du Projet "Amélioration de l'Accès aux soins de Santé pour la Mère et l'Enfant au Burkina Faso" (PAASS-ME)	Double prise en charge du coordonnateur	1 672 784	0	Néant	1 672 784
		Rapport de mission de contrôle du programme	Pénalités de remboursement de frais de billet	340 000	0	Néant	340 000
			Paiement irrégulier des frais de voyage	4 661 000	0	Néant	4 661 000

AN-NEE	STRUCTURE	RAPPORT (EXERCICE)	OBJET DES IRREGULARITES	MONTANT DU	MONTANT REMBOURSE	N° DE QUITTANCE	RESTE A RECOUVRER
		Rapport définitif d'audit de la gestion administrative, Budgétaire, Financière et Comptable de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle (CNAMU)	Paiement irrégulier des frais de voyage	888 000	0	Néant	888 000
		CHR-DEDOUGOU(MS) L'agence comptables du Centre Hospitalier Régional de Dédougou	Déficit de caisse	93 527	0	Néant	93 527
		Rapport de la mission de contrôle de la gestion financière et comptable de la Société de Gestion de l'Equipement et de la Maintenance Biomédicale, gestion 2022	Mauvaise gestion du carburant	200 000	0	Néant	200 000
		Rapport de contrôle du Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaires pour l'Amélioration de la Santé et de la Nutrition gestion 2022	Mauvaise liquidation de l'indemnité spécifique des agents ayant entraîné un paiement en trop de 250 001 F, CFA à 6 agents dont le coordonnateur	250 001	0		250 001

AN-NEE	STRUCTURE	RAPPORT (EXERCICE)	OBJET DES IRREGULARITES	MONTANT DU	MONTANT REMBOURSE	N° DE QUITTANCE	RESTE A RECOUVRER
		Primaires pour l'Amélioration de la Santé et de la Nutrition gestion 2022	Pénalité de retard non liquidée	331 359	0		331 359
			Non prélèvement de la retenue à la source de 0,4% représentant la redevance de régulation des marchés publics	178 626	0	Néant	178 626
			non retenue à la source de l'acompte BIC de 5% du montant hors taxe d'un marché	227 141	0	Néant	227 141
		Rapport de la mission de vérification de la gestion de la subvention de l'Etat à l'agence Nationale de Gestion des Soins de Santé Primaires (AGSP), 2022	Indemnités de DG/AGSP responsabilité perçues à tort par des agents en position de stage	2 476 500	0	Néant	2 476 500
			Salaires et retenues indûment perçus	243 054	0	Néant	243 054
				256 680	0	Néant	256 680
				375 918	0	Néant	375 918
			Restes à recouvrer issus des ordres de recettes individuels	23 418 739	0	Néant	23 418 739
			Non-respect des textes régissant les missions à l'intérieur du Burkina Faso	2 476 500	0	Néant	2 476 500
			Double paiement de l'indemnité de garde	540 000	0	Néant	540 000

AN-NEE	STRUCTURE	RAPPORT (EXERCICE)	OBJET DES IRREGULARITES	MONTANT DU	MONTANT REMBOURSE	N° DE QUITTANCE	RESTE A RECOUVRER
			Double paiement de l'indemnité de garde	540 000	0	Néant	540 000
		Rapport de mission : investigation sur la gestion des Fonds du PADS au district sanitaire de Gaoua	Non reversement de reliquat	11 786 770	0	Néant	11 786 770
			Déficit de caisse	5 335 345	0	Néant	5 335 345
		Rapport de mission de contrôle de la gestion financière et comptable du Comité du secrétariat permanent du Comité National de Lutte contre le SIDA et IST2020-2021		52 988 747	11 286 545	Avis de débit n°23253224101-01 du 03 janvier 2023 du compte Coris Bank de TM diffusion SARL au profit du Secrétariat Permanent	41 702 202
				21 930 479	10 642 784	Avis de débit n°23253224101-01 du 17 janvier 2023 du compte Coris Bank de TM diffusion SARL au profit du Secrétariat Permanent	11 287 695
TOTAL 2				132 627 476	21 929 329	0	110 698 147
2023	MATDS	Rapport d'audit financière et comptable de la commune urbaine de Boussé gestion 2022	Déficit de carburant	34 542	0	Néant	34 542

AN-NEE	STRUCTURE	RAPPORT (EXERCICE)	OBJET DES IRREGULARITES	MONTANT DU	MONTANT REMBOURSE	N° DE QUITTANCE	RESTE A RECOUVRER
		Rapport de contrôle de la gestion financière et comptable de la commune de Nagreongo gestion 2022	Frais de recouvrement non justifiés	1 800 000	0		1 800 000
		Rapport de la mission d'investigations dans la commune de Sapouy, province du Ziro, Région du Centre-Ouest, du 12 au 21 mars 2023	Corruption active d'agents publics dans le cadre de marche public	300 000	0	Néant	300 000
		Rapport d'audit financière et comptable de la commune urbaine de Boussey gestion 2022	Déficit de carburant	34 542	0	Néant	34 542
		Rapport de contrôle de la gestion financière et comptable de la commune de Nagreongo gestion 2022	frais de recouvrement non justifiés	1 800 000	0	Néant	1 800 000
TOTAL 3				3 969 084	0	0	3 969 084

AN-NEE	STRUCTURE	RAPPORT (EXERCICE)	OBJET DES IRREGULARITES	MONTANT DU	MONTANT REMBOURSE	N° DE QUITTANCE	RESTE A RECOUVRER
2023	MFPTPS	Rapports d'audit des marchés publics du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS) exercice 2022	16 114 000 de carburant payé et non livré ; en attente d'approfondissement	16 114 000	0	Néant	16 114 000
TOTAL 4				16 114 000	0	0	16 114 000
2023	MEFP	Rapport de contrôle de la Gestion Financière et comptable du Projet d'Assistance Technique et Financière à la Direction Générale des Impôts, phase III, gestion 2022	Frais de participation aux sessions indument perçus	40 000	0	Néant	40 000
			Reliquat de déblocage non reversé	5 170 000	0	Néant	5 170 000
			Trop perçu au titre de l'indemnité	108333	0	Néant	108 333
			Spécifique du mois d'avril 2022	86666	0	Néant	86 666
				86666	0	Néant	86 666
				65 000	0	Néant	65 000
				86 666	0	Néant	86 666
				65 000	0	Néant	65 000
				86 666	0	Néant	86 666
				65 000	0	Néant	65 000
				65 000	0	Néant	65 000
				65 000	0	Néant	65 000
				65 000	0	Néant	65 000
				65 000	0	Néant	65 000
				86 666	0	Néant	86 666
				43 333	0	Néant	43 333
				43 333	0	Néant	43 333
TOTAL 5				6 358 329	0	0	6 358 329

AN-NEE	STRUCTURE	RAPPORT (EXERCICE)	OBJET DES IRREGULARITES	MONTANT DU	MONTANT REMBOURSE	N° DE QUITTANCE	RESTE A RECOUVRER
2023	MEMC	Rapport d'audit de contrôle de la gestion financière et comptable du Projet d'Electrification des Zones Péri Urbaines de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso (PEPU), gestion 2021	Perception d'indemnités de même nature (indemnité de transport et véhicule de fonction), Perception d'indemnités de fonction et de sujétion indues	3 876 000	0	Néant	3 876 000
			Perception d'indemnités de même nature (indemnité de transport et véhicule de fonction), Perception d'indemnités de fonction et de sujétion indues	3 196 000	0	Néant	3 196 000
			Non-respect des textes régissant les missions à l'intérieur du Burkina Faso	45 000	0	Néant	45 000
			Non-respect des textes régissant les missions à l'intérieur du Burkina Faso	45 000	0	Néant	45 000
			Non-respect des textes régissant les missions à l'intérieur du Burkina Faso	45 000	0	Néant	45 000
			Non-respect des textes régissant les missions à l'intérieur du Burkina Faso	45 000	0	Néant	45 000
			Non-respect des textes régissant les missions à l'intérieur du Burkina Faso	45 000	0	Néant	45 000

AN-NEE	STRUCTURE	RAPPORT (EXERCICE)	OBJET DES IRREGULARITES	MONTANT DU	MONTANT REMBOURSE	N° DE QUITTANCE	RESTE A RECOUVRER
		Rapport de contrôle de gestion financière et comptable du Projet d'appui au renforcement de la Gestion du Foncier et des Mines (PARGFM), gestion 2022	Frais de mission du voyage d'études à Conakry (Guinée) indûment perçus	315 000	0	Néant	315 000
		Rapport d'audit de contrôle de la gestion financière et comptable du Projet d'Electrification des Zones Péri Urbaines de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso (PEPU), gestion 2023	Sortie non justifiée de carburant	3 850 000	0	Néant	3 850 000
TOTAL 6				8 266 000	0	0	8 266 000

AN-NEE	STRUCTURE	RAPPORT (EXERCICE)	OBJET DES IRREGULARITES	MONTANT DU	MONTANT REMBOURSE	N° DE QUITTANCE	RESTE A RECOUVRER
2023	MUAFH	Rapport de contrôle du projet BKF/027	Indemnités indûment perçues	930 930	0	Néant	930 930
		"Appui au cadastre du Burkina Faso dans les communes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso" gestions 2022	Indemnités indûment perçues	930 930	0	Néant	930 930
			Indemnités indûment perçues	930 930	0	Néant	930 930
			Frais de participation aux sessions indument perçus	80 000	0	Néant	80 000
			Frais de participation aux sessions indument perçus	80 000	0	Néant	80 000
			Frais de participation aux sessions indument perçus	80 000	0	Néant	80 000
			Frais de participation aux sessions indument perçus	40 000	0	Néant	40 000
		PV de vérification de remise de service et d'installation à l'agence comptable de l'école de formation professionnelle des travaux publics (EFPTP)	Déficit de caisse	586 000	586 000	N°2023 0001-0000016198 du 31/07/2023.	0

AN-NEE	STRUCTURE	RAPPORT (EXERCICE)	OBJET DES IRREGULARITES	MONTANT DU	MONTANT REMBOURSE	N° DE QUITTANCE	RESTE A RECOUVRER
		Contrôle approfondi de la gestion des ressources financières et matérielles	Déficit de caisse	499 000	499 000	n°2022-001-0000006353, P1RT n°1351456, n°2022001-0000009097 du 18/05/2022 et n°2022001-0000009864 du 01/06/2022	0
		Contrôle Approfondi de la gestion des Ressources Financières et Matérielles	Paiement irrégulier de frais de mission	2 136 000	0	Néant	2 136 000
			Cumul de dotations de fonction en carburant au titre de la même fonction	53 490 000	0	Néant	53 490 000
			Prise en charge de certains agents au titre de plusieurs missions au cours de la même période.	210 000	0	Néant	210 000
			Non-respect de la réglementation relative aux activités délocalisées	13 123 000	0	Néant	13 123 000
			Évasion fiscale	1472 988	0	Néant	1 472 988
			Déficit de caisse	194 000	0	Néant	194 000
			Évasion fiscale	58 608	0	Néant	58 608

AN-NEE	STRUCTURE	RAPPORT (EXERCICE)	OBJET DES IRREGULARITES	MONTANT DU	MONTANT REMBOURSE	N° DE QUITTANCE	RESTE A RECOUVRER
			Non-respect de la réglementation dans la procédure d'acquisition des tickets de transport.	1 531 596	0	Néant	1 531 596
			Sorties irrégulières de carburant sous forme d'appuis spécifiques	3 400 000	0	Néant	3 400 000
			l'absence d'utilisation des outils de gestion du carburant	13 044 800	0	Néant	13 044 800
			Irrégularité de certaines sorties de carburant	6 300 000	0	Néant	6 300 000
			double dotation en carburant	60 000	0	Néant	60 000
			Non liquidation ou liquidation partielle des pénalités de retard pour certains marchés par l'ordonnancement	357 459	0	Néant	357 459
TOTAL 7				84 881 645	1 085 000	0	83 796 645

AN-NEE	STRUCTURE	RAPPORT (EXERCICE)	OBJET DES IRREGULARITES	MONTANT DU	MONTANT REMBOURSE	N° DE QUITTANCE	RESTE A RECOUVRE
2022	MAECR-BE	Rapport de contrôle de la gestion financière et comptable de l'Ambassade du Burkina Faso à COPENHAGUE (DANEMARK). Gestions 2022 et 2023	Dépenses irrégulières et manquant de caisse	9 277 320	0	Néant	9 277 320
				12 434 211	0	Néant	12 434 211
		Rapport de contrôle de la gestion financière et comptable de la Trésorerie auprès de l'ambassade du Burkina Faso à Bamako (République du Mali). Gestions 2022-2023	Reliquat de manquant de caisse	596 050	0	Néant	596 050
TOTAL 8				22 307 581	0	0	9 873 370

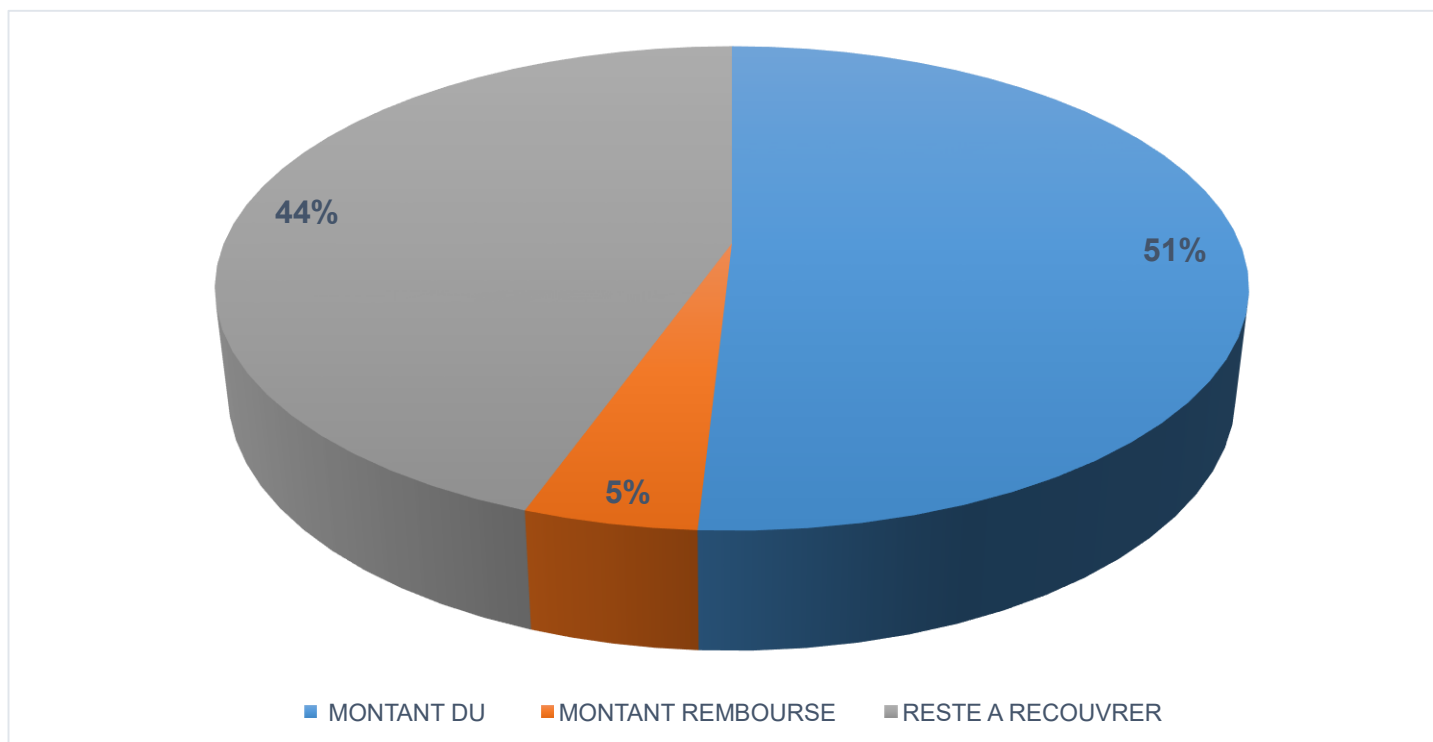
AN-NEE	STRUCTURE	RAPPORT (EXERCICE)	OBJET DES IRREGULARITES	MONTANT DU	MONTANT REMBOURSE	N° DE QUITTANCE	RESTE A RECOUVRER
2023	MERSI	Rapport de contrôle de la gestion financière et comptable du Fonds National pour l'Education et la Recherche (FONER)	Appui spécifique aux participants d'une formation organisée par le FONER en 2019.	1 690 702	0	Néant	1 690 702
		Audit des marchés publics au Ministère de l'Enseignement, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), gestion 2022	Non perception des pénalités de retard au profit du Trésor Public	445 409	0	Néant	445 409
TOTAL 9				2 136 111	0	0	2 136 111

AN-NEE	STRUCTURE	RAPPORT (EXERCICE)	OBJET DES IRREGULARITES	MONTANT DU	MONTANT REMBOURSE	N° DE QUITTANCE	RESTE A RECOUVRER
2023	MENAPLN	Rapport synthèse de mission de contrôle de cinq (05) établissements d'enseignements Post-Primaire et secondaire de l'Oubritenga, du Zoundwéogo et du Boulgou	Pénalité de retard non liquidée	331 359	0	Néant	331 359
			Non prélèvement de la retenue à la source de 0,4% représentant la redevance de régulation des marchés publics	178 626	0	Néant	178 626
			non retenue à la source de l'acompte BIC de 5% du montant hors taxe d'un marché	227 141	0	Néant	227 141
			Achat de carburant sans base légale	51 000	0	Néant	51 000
		Rapport synthèse de mission de contrôle de six (06) établissements d'enseignements Post-Primaire et secondaire du Bazèga, Ganzourgou et du Kourwéogo	pertes financières	849 356	0	Néant	849 356
			Somme empruntée auprès de l'intendant	255 000	0	Néant	255 000

AN-NEE	STRUCTURE	RAPPORT (EXERCICE)	OBJET DES IRREGULARITES	MONTANT DU	MONTANT REMBOURSE	N° DE QUITTANCE	RESTE A RECOUVRER
		Rapport de mission d'investigations sur la présomption de détournement de vivres de cantine scolaire à l'école de Kincria, CEB de LâTodin, province du Passoré, région du Nord		66 000	66 000	Versement dans le compte de l'école	
		Rapport d'investigation sur la gestion administrative, financière, matérielle et comptable de cinq (05) établissements d'enseignement Poste-Primaire et secondaire de BoboDioulasso		377 600	377 600	Quittance n°20230901-000001929	0
TOTAL 10				2 336 082	443 600	0	1 892 482
2023	MTDPCE	Rapport définitif de contrôle de la gestion financière et comptable de LA POSTE BF, gestion 2022	PERTE DES RESSOURCES FINANCIERES (Non justification des missions à l'intérieur du pays)	62 667 000	0	Néant	62 667 000
TOTAL 11				62 667 000	0		62 667 000
	MMC			10 000	10 000	N°1560 du 17/01/2023	0
TOTAL 12				10 000	10 000		0

AN-NEE	STRUCTURE	RAPPORT (EXERCICE)	OBJET DES IRREGULARITES	MONTANT DU	MONTANT REMBOURSE	N° DE QUITTANCE	RESTE A RECOUVRER
2023	PRESIDENCE DU FASO	Rapport d'audit de la gestion financière et comptable de clôture du Haut Conseil du Dialogue Social (Présidence du Faso)	Somme indument payée à 05 communicateurs	250 000	250 000	2023-0001-0000010841 du 19/05/23	0
			Montant servie sans base au maitre de cérémonie	75 000	75 000	2023-0001-0000010839 du 19/05/2023	0
			Frais de mission indument payés aux conseillers non-résidents	200 000	200 000	2023-0001-0000010842 du 19/05/2023	0
TOTAL 13				1 245 000	1 245 000		
2023	MEA			1 066 250	1 066 250	2023-0701-0000002393	0
TOTAL 14				1 066 250	1 066 250		0
2023	MID	Rapport d'audit sur la gestion financière et comptable du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement au titre de l'année 20202021	Déficit de caisse	214 680	214 680	2023-0001-0000015416 du 21/07/2023	0
			Perception des frais de mission double	270 000	270 000	2023-0001-0000015420 du 21/07/2023	0
			Absence de justification des frais de mission	1 437 000	1 437 000	2023-0001-0000015422 du 21/07/2023	0
			Mauvaise liquidation des frais de mission	475 000	475 000	2023-0001-0000015418 du 21/07/2023	0
TOTAL 15				2 396 680	2 396 680		
TOTAL GENERAL				361 314 083	32 530 979	0	316 348 893

Graphique 5 : Situation de la responsabilité pécuniaire en 2023



CONCLUSION

Au cours de l'année 2023, la situation de la mise en œuvre des recommandations a été faite effectuée sur la base des suivis effectués par les Inspections techniques des services et transmis à l'ASCE-LC, et ce, dans la nouvelle dynamique prise lors du cadre de concertation des corps de contrôle de l'ordre administratif tendant à la production de plans d'actions de mise en œuvre des recommandations par les structures auditées pour une meilleure prise en charge des recommandations par ces dernières. En effet, la production régulière des plans d'actions permettra un suivi plus qualitatif, quantitatif et permanent des recommandations au cours des années à venir. Du reste, l'ASCE-LC envisage le suivi des sanctions disciplinaires à compter de 2025 et cela en appui aux responsables des structures auditées.

Afin d'infléchir la tendance, un accent particulier sera accordé au suivi des actions en justice notamment en ce qui concerne les irrégularités. Toutefois, des mesures particulières devraient être prises pour assurer un recouvrement optimum des sommes dues et cela se traduira par une exécution diligente des décisions de justice. L'institution de l'ANAGRASC sera d'un grand apport à cet effet.

Pour ce faire, et pour un meilleur rendement des juridictions des pôles économiques financiers et du suivi, la question de la spécialisation des magistrats et leur dotation en moyens financiers, humains, matériels conséquents être résolue en amont et en aval pour éviter les difficultés de fonctionnement constatées.



Au nom de notre intégrité, combattons la corruption !

Adresses : 01 BP 617 Ouagadougou 01 – Ouaga 2000
Avenue Pascal ZAGRE – Tél. : (00226) 25 30 10 91/92
E-mail : info@asce-lc.bf ou contact@asce-lc.bf
Site web : www.asce-lc.bf

Numéro Vert : 80 00 11 02